



CONTRIBUTION DU CNAJEP A LA CO-CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Novembre 2014

LE CNAJEP MOBILISÉ POUR UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE AMBITIEUSE

Le Cnajep s'est positionné comme un lieu de promotion et de valorisation de l'éducation populaire, à travers la mise en place en 2011 de la **campagne 100% Educ' Pop'**.

Dans le cadre des orientations de la **nouvelle motion** du Cnajep, nous nous sommes attachés à poursuivre cette démarche, à approfondir et consolider nos réflexions sur l'éducation populaire afin :

- **D'expliciter le rôle et la place** de l'éducation populaire dans la société
- **De renforcer la visibilité et la lisibilité** de l'éducation populaire en valorisant ses initiatives et ses pratiques innovantes.
- **De contribuer à l'émergence d'une politique publique d'éducation populaire**, qui soit transversale et qui prenne en compte les différents temps de vie.

Cela a donné lieu à un **travail collectif** qui a mobilisé près de 25 de nos organisations membres pendant près d'un an, et qui a permis d'associer des intervenants extérieurs afin d'enrichir notre réflexion. Ce travail a débouché en septembre 2013 sur une **première contribution. Il ressort de ses travaux :**

Une éducation populaire, utile, plurielle, et engagée qui affirme sa place et son rôle dans la société

- **Utile** par son ambition émancipatrice, son projet de transformation sociale, sa force d'innovation sociale, sa contribution à la richesse collective
- **Plurielle** par la pluralité de ses champs d'action, la diversité des acteurs et des personnes concernées
- **Engagé** par une démarche militante, des pratiques et des processus participatifs

Et des perspectives, en termes de politiques publiques, pour agir par l'éducation populaire :

- RECONNAÎTRE ET VALORISER L'UTILITÉ SOCIALE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE : en améliorant la connaissance de l'éducation populaire ; par la co-construction d'indicateurs de valorisation ; en favorisant l'initiative associative.
- DEVELOPPER DES DYNAMIQUES DE COOPERATION : en développant des relations contractuelles respectueuses de l'initiative associative et de la spécificité du projet associatif ; en soutenant les structures associatives
- POSITIONNER L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS LE CHAMP DES POLITIQUES PUBLIQUES en réinventant et renforçant les mécanismes de co-construction des politiques publiques
- VALORISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS en reconnaissant et valorisant l'engagement bénévole ; par la promotion du volontariat dans le champ de l'animation ; en développant une formation professionnelle militante.

Forts de cette dynamique collective, nous nous positionnons comme des partenaires privilégiés du ministère dans la **co-construction d'une politique publique** d'éducation populaire. Si nous sommes conscients de la nécessité d'intégrer les contraintes pesant sur la puissance publique, cela ne doit pas nous priver de tendre vers un **changement de paradigme**. Nous ne demandons pas tant des moyens (qui sont certes nécessaires), qu'une ambition et des perspectives opérationnelles.

EDUCATION POPULAIRE : QUATRE ENJEUX PRIORITAIRES

Au regard des mutations qui traversent notre société, au regard également des défis que l'éducation populaire est appelée à relever, nous devons répondre à **quatre enjeux prioritaires** :

Citoyenneté et démocratie

L'une des contributions essentielles de l'éducation populaire se situe en effet dans le renforcement de la capacité des citoyens à agir collectivement. A l'heure où les signes d'un malaise démocratique se font de plus en plus alarmants, comme en témoigne la défiance croissante exprimée dans les urnes et dans les enquêtes d'opinion, dans une période de mutation avec son lot d'inquiétude qui concourt à la montée de formes multiples de populisme.

A l'heure aussi où de nouvelles formes de mobilisation voient le jour, où des mouvements civiques et sociaux se structurent, où des instruments participatifs se multiplient, et où « éducation populaire se conjugue dans un riche champ lexical (empowerment ; capacitation...) au risque, de compliquer la lisibilité de l'Éducation Populaire, et parfois d'opposer les pratiques, là où il faudrait fédérer ; **l'éducation populaire a un rôle majeur à jouer pour renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et recréer le lien de confiance qui constitue le ciment de notre démocratie.**

Globalité et continuité éducative

La loi de refondation de l'École de la République et la réforme des rythmes éducatifs ouvrent des perspectives pour la reconnaissance de l'éducation populaire, une éducation populaire qui ne soit pas tant pensée comme un « complément », que comme une « contribution » spécifique et déterminante à la continuité éducative et à l'accompagnement éducatif global des enfants et des jeunes. Il est essentiel que cette place spécifique soit pleinement reconnue et promue.

Tout comme il est indispensable de ne pas cantonner la continuité éducative aux enfants et aux jeunes mais bien dans une perspectives qui permet à tous les citoyens de se former tout au long de la vie.

Innovation sociale

L'éducation populaire renvoie à un processus dynamique et à une démarche innovante. Les associations d'éducation populaire ont démontré à plusieurs reprises qu'elles étaient des « éclaireuses » ou des « pionnières » dans l'identification de problématiques sociétales émergentes et dans le développement et l'expérimentation de méthodes et de modes d'action novateurs. Il est cependant plus difficile et coûteux d'identifier les processus, et les modes opératoires de transférabilité, d'essaimage.

Trois conditions nous semblent devoir être réunies pour consolider cette capacité d'innovation : reconnaître et valoriser l'utilité sociale de l'éducation populaire ; développer des dynamiques de coopération ; et valoriser et accompagner les acteurs.

Éducation populaire et jeunesse

L'éducation populaire est un des leviers déterminants favorisant l'autonomie et l'émancipation des jeunes ainsi que leur participation. Par des actions diversifiées, actives et innovantes, l'éducation populaire réussit à intéresser, à faire participer l'ensemble de la jeunesse en lui faisant confiance, en lui donnant toute la place qu'elle mérite d'avoir. Une politique d'éducation populaire ne peut qu'être liée à une politique transversale de jeunesse afin de redonner aux jeunes, confiance et envie. De par la transversalité de ses champs d'intervention (éducation, culture, loisirs, formation et insertion, logement, échanges européens et internationaux, ...) et les démarches d'accompagnement qu'elle développe, l'éducation populaire constitue un levier essentiel dans le parcours des jeunes vers l'émancipation et doit être valorisée et reconnue en tant que telle.

ENGAGER UNE DEMARCHE GLOBALE STRUCTURANTE ET DES ACTIONS CONCRETES

Notre analyse nous conduit à envisager des propositions à deux niveaux :

- Poser un cadre structurant dans la co-construction de politiques publiques d'éducation populaire. Les assises proposées par le Ministre pourraient constituer un point d'appui et un fil conducteur pertinent.
- Prendre des mesures concrètes en s'appuyant sur des engagements déjà pris et des moyens déjà disponibles.

Poser un cadre structurant dans la co-construction

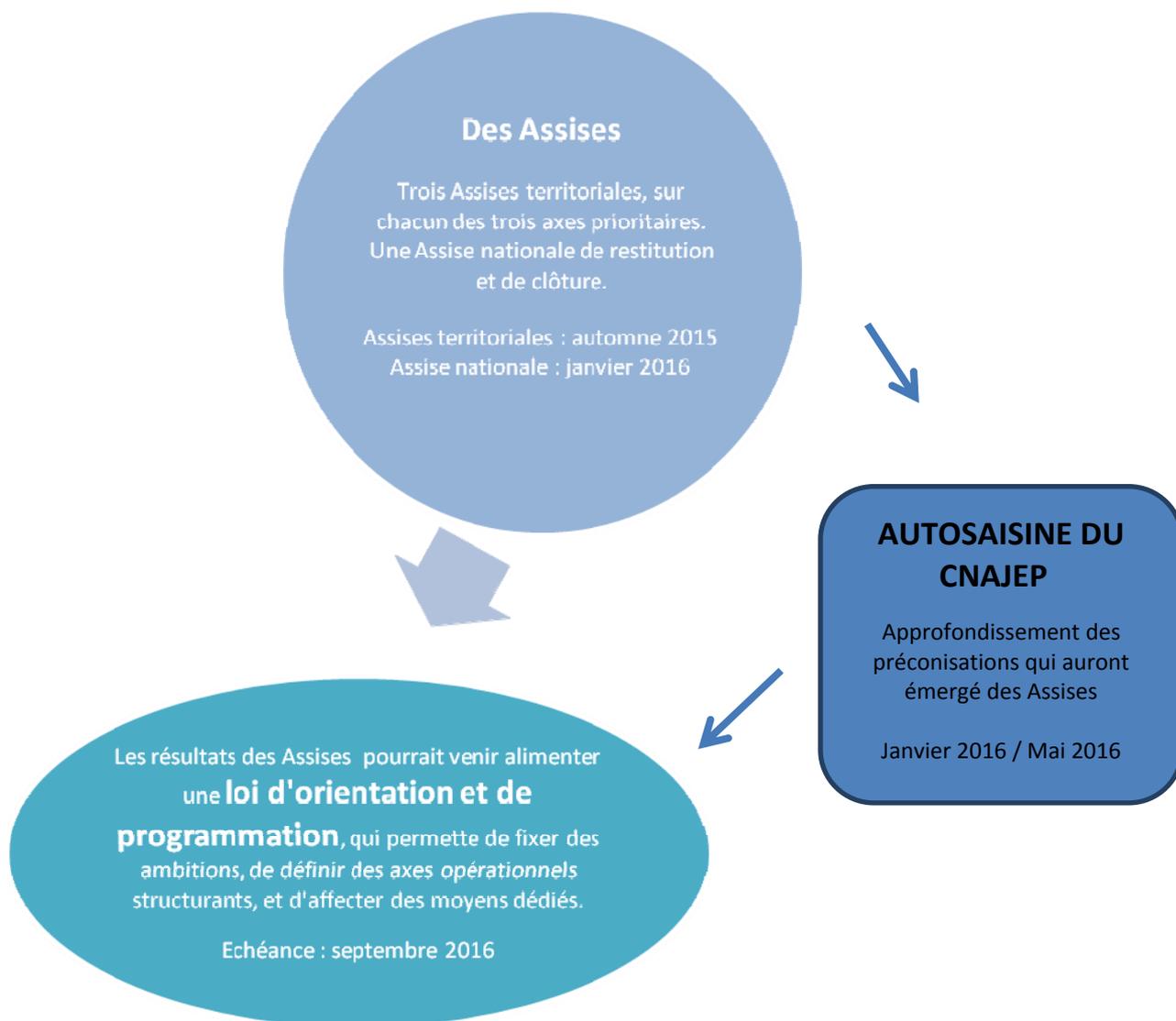
De politiques publiques d'éducation populaire

Des lieux de co-construction identifiés et inscrits dans la durée

Réunions régulières entre le ministre et le Cnajep
(interlocution politique)

Mise en place d'un comité de pilotage des Assises ouvert à une diversité d'acteurs (administration, associations, syndicats, ...), nationaux et territoriaux, dans lequel le Cnajep a une place privilégiée
(interlocution technique)





DES MESURES CONCRETES

Encourager l'innovation et le développement de l'Education Populaire

- Par le fléchage d'une ligne budgétaire dans le cadre des fonds alloués au FDVA pour soutenir des expérimentations, des recherches actions.
A terme (2016) le travail engagé pourrait déboucher sur la création d'un fond d'encouragement aux initiatives d'éducation populaire.

- Dans le cadre des CPO, par la création d'un groupe de travail « DJEPVA/CNAJEP » sur la co-construction de critères et d'indicateurs d'évaluation de la plus-value des organisations d'Education Populaire.
- En s'appuyant sur la dynamique et en mobilisant les moyens du chantier du Président de la République « **la France s'engage** ».

Développer l'engagement et la formation des acteurs

- En s'appuyant sur les crédits déconcentrés du FDVA pour rechercher des effets leviers dans le financement de la formation des bénévoles avec les Régions.
- En identifiant dans les métiers et les emplois tous secteurs confondus, ceux qui se réfèrent à l'éducation populaire.
- En précisant par la loi, les conditions d'exercice d'un engagement bénévole qui de plus en plus s'articule avec un parcours professionnel.

Favoriser les coopérations inter-associatives

- En valorisant les travaux produits dans le cadre de l'appel à projet sur les questions de coopération.
- En créant des incitations financières par une aide à l'investissement à la création de nouveaux sièges mutualisés.

Valoriser, faire connaître l'Education Populaire

- En intégrant dans la formation des enseignants des contenus sur la vie associative et l'éducation populaire.
- En intégrant dans les programmes de l'Education Nationale des contenus sur la vie associative, l'éducation populaire, l'engagement.
- En incorporant au cahier des charges des chaînes de Télévisions une exigence de temps d'antenne pour valoriser des initiatives associatives et d'éducation populaire;